



Madame, Monsieur,

Alors que se termine l'année 2014, ce nouveau numéro de notre journal vous permet de prendre connaissance des délibérations du Conseil Municipal, des actions des associations, plus globalement de la vie de notre village.

Parmi toutes les délibérations, s'il en est une qui attirera particulièrement votre attention, c'est probablement celle qui concerne l'augmentation du prix de l'eau. Pourquoi cette décision ?

Il ne s'agit pas de pousser à l'extrême l'adage « l'eau paie l'eau » si souvent rappelé par les techniciens en charge de la gestion de l'eau potable. Il ne s'agit pas non plus de la conséquence d'une gestion dispendieuse. Cependant afin de pouvoir être éligible aux subventions allouées par le Conseil Général de la Meuse, le prix de l'eau doit être à minima de 1,50 euro ht/m3, abonnement inclus. Le Conseil Municipal a donc décidé d'appliquer une augmentation progressive afin d'atteindre ce seuil. Ceci n'est pas sans résultat puisqu'en date du 20 novembre, le Conseil Général nous a alloué une subvention de 11000 €. Nous sommes néanmoins conscients que cette augmentation n'est pas sans conséquence sur le budget de chacun alors que beaucoup d'efforts sont demandés de toutes parts. Nous souhaitons donc compenser cette augmentation par une baisse des taxes locales dès l'année prochaine.

Vous le constatez chaque jour, les travaux du renouvellement du réseau d'eau potable et de l'assainissement se poursuivent route de Velosne. Vous l'aurez compris, le planning initial prévoyant la fin des travaux en décembre de cette année était trop ambitieux. Le dernier prévisionnel établit la fin du chantier en avril 2015. Le fonçage sous l'Othain a généré des opérations impressionnantes. Beaucoup d'entre nous s'en sont étonnés. La Police de l'Eau n'a pas permis que la traversée se fasse par une simple tranchée qui n'aurait sans doute pas créé plus de dommages et cela avec un coût moindre.

L'entreprise Colle essaie de minimiser les nuisances. Je demande à chacun de faire preuve de patience et de compréhension. Je participe aux réunions de le CODECOM notamment en ce qui concerne les programmes d'assainissement. Toutes les communes ne sont pas certaines de bénéficier d'un assainissement collectif et je peux vous assurer que nous faisons des envieux.

Je vous invite à vous rendre sur le nouveau site internet du village « Villécloye.com » où nous nous efforçons d'indiquer un maximum d'informations pratiques. A ce jour, plus de 1000 visites ont déjà été enregistrées.

Permettez-moi de renouveler une fois encore les félicitations du Conseil Municipal aux mariés pour les deux nouvelles unions célébrées. Cinq mariages civils en 2014 à Villécloye... , je suis prêt à battre ce nouveau record l'année prochaine, cela ne tient qu'à vous !

Je convie jeunes et moins jeunes à participer à la veillée contes du 19 décembre prochain. Un public nombreux sera sans en douter la plus belle des récompenses pour les bénévoles.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année. Nous vous présentons également tous nos vœux de santé et bonheur pour 2015.

Luc FORGET, Maire

Délibérations du 04 juillet 2014

OBJET : Augmentation du prix de l'eau

Le Maire expose au Conseil Municipal le coût engendré par le renforcement du réseau d'eau potable de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, une augmentation du prix de l'eau progressive, répartie comme suit :

- augmentation de 0.13 €/m3 en 2015, soit 1.28 €/m3
- augmentation de 0.13 €/m3 en 2016, soit 1.41€/m3

Cette augmentation se fera de manière à obtenir un prix du m3 (abonnement compris) à 1.575 € TTC pour 2016.

OBJET : Travaux patrimoniaux ONF 2014

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'ONF pour les travaux patrimoniaux programmés en 2014 dans la forêt communale de Villécloye.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'ONF pour un montant de 1 278 € HT :

- assistance technique : 408 € HT
- cloisonnement : 870 € HT

OBJET : Encaissement chèque vente C15

Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du véhicule C15 pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'encaissement du chèque de 500 € correspondant à cette vente.

OBJET : Encaissement chèque MAIF - Remboursement assurance C15

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la vente du C15, il convenait de résilier le contrat d'assurance correspondant.

La cotisation 2014 étant déjà réglée, la MAIF adresse à la commune un courrier pour un trop versé de 192.16 € et nous informe qu'un remboursement nous sera prochainement adressé par chèque.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser ce chèque dès réception.

OBJET : Demande de subvention pour le renforcement du réseau d'eau potable

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villécloye va réaliser le renforcement du réseau d'eau potable dans le but de sécuriser l'alimentation en eau potable de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Général de la Meuse pour une aide concernant ces dépenses d'investissement en 2014.

La Commune sollicite le Conseil Général de la Meuse sur les opérations suivantes :

Renforcement du réseau d'eau potable

pour une estimation d'un montant de 308 659 € HT pour les travaux mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le Conseil Général de la Meuse pour les opérations sus-mentionnées, pour une aide.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

Délibérations du 15 juillet 2014

OBJET : Rectification BP Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Sous-Préfecture mentionnant une recette de 36 810 € qui n'était pas attribuée à la Commune de Villécloye.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de rectifier le BP Commune en :

- supprimant les recettes de 36 810 € à l'article 7323
- diminuant les dépenses de fonctionnement de 18 000 €
- ajoutant des recettes effectives de fonctionnement de 8 500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE de rectifier la section « Fonctionnement » du BP Commune et de transmettre le nouveau BP dans son intégralité à la Sous-Préfecture.

Délibérations du 15 juillet 2014

OBJET : Rectification du BP Eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Sous-Préfecture mentionnant que selon les articles L.2311-5 et R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de rectifier le BP Eau conformément aux instructions de la Sous-Préfecture :

- affectation au compte 1068 de 17 070.74 €
- suppression au compte 002 de 17 070.74 €
- déduction aux comptes 021 et 023 de 17 070.40 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE la rectification du BP Eau et transmet le nouveau BP Eau dans son intégralité à la Sous-Préfecture.

OBJET : Rectification du BP Lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Sous-Préfecture mentionnant qu'il convient de faire les reports des sections 002 (dépenses de fonctionnement) et 001 (recettes d'investissement).

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de rectifier le BP Lotissement conformément aux instructions de la Sous-Préfecture, en reprenant les résultats antérieurs qui n'avaient pas été reportés lors de l'élaboration du BP Lotissement initial :

- chapitre 002 : 30 944.20 €
- chapitre 001 : 56 429 67 €

Le Maire rappelle également la dissolution de ce BP Lotissement, conformément à la délibération du 18 avril 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE la rectification du BP Lotissement et transmet le nouveau BP Lotissement dans son intégralité à la Sous-Préfecture.

OBJET : Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Sous-Préfecture mentionnant qu'il convient de préciser la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, La Commission d'Appel d'Offres se définit comme suit :

- Président : Mr FORGET Luc (Maire)
- Titulaires : Mr THIERCY Fabrice
Mme GUIRCHE Nadine
Mr LUTGEN Albert
- Suppléants : Mr MAYLIN Marc
Mme LEONARD Audrey
Mr HUMBLET Jean-Louis

Délibérations du 10 octobre 2014

OBJET : Choix du locataire pour le logement communal dit « de l'ancienne école »

Vu le courrier de Mr PASQUIS Vincent et de Mme THIS Julia résiliant leur bail pour le logement dit « de l'ancienne école » ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir Mr LEFEVRE Arnaud comme nouveau locataire du logement sus-mentionné situé 4, rue de la Mairie à VILLECLOYE, à compter du 1^{er} octobre 2014.

- Le montant de la caution est fixé à 1 mois de loyer + charges : 369.15 €
- Le loyer s'élève à 360 €.
- Les charges locatives s'élèvent à 9.15 €.

OBJET : Constitution de servitude au profit de la Société ORANGE

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande déposée par la société ORANGE pour constituer une servitude relative à l'implantation de l'artère de télécommunication RG 55-60 MONTMEDY – MARVILLE et de ses dispositifs annexes à charge des parcelles appartenant à la commune et cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	684	LE TUEUX	06 ha 41 a 93 ca
ZO	25	DERRIERE TUEUX	02 ha 24 a 81 ca

Après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention de servitude
- CONFERE à Monsieur Le Maire avec possibilité de substituer toute personne de l'étude de Maître BERNHART notaire à Wasselonne, tous pouvoirs à l'effet de signer tous actes notariés en vue de permettre la publication de ladite servitude au service de la publicité foncière.

Délibérations du 10 octobre 2014

OBJET : Nouvelle adhésion de la FUCLEM

Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de la commune de RUMONT d'adhérer à la Fédération Unifiée des Collectivités locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM), de l'avis favorable émis par le Comité Syndical de la FUCLEM le 26 juin 2014.

Il rappelle que l'ensemble des communes et EPCI adhérents au syndicat mixte FUCLEM doivent formuler un avis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune précitée pour son adhésion à la FUCLEM
- donne tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à la présente délibération.

OBJET : Remboursement de l'achat d'un facturier par Mme GUIRCHE

Le Maire présente au Conseil Municipal la facture de la Société IMPRIMERIE MODERNE d'un montant de 78.96 € TTC pour l'achat d'un facturier pour la salle polyvalente.

Le Maire précise que Mme Nadine GUIRCHE, régisseur de la salle polyvalente, a réglé cette facture en espèces le 19/09/2014 et propose au Conseil Municipal de la rembourser.

Après le départ de Mme GUIRCHE Nadine au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lui rembourser la somme de 78.96 € par virement bancaire sur le compte du Crédit Agricole dont elle a fourni le RIB et dont le titulaire est GUIRCHE Michel.

OBJET : Sécurisation passage à niveau

Le Maire informe le Conseil Municipal des différents courriers qu'il a reçus de la SNCF concernant le manque de signalisation du passage à niveau.

Le Maire présente plusieurs propositions de prix au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à acheter des bornes signalétiques auprès de la société Virages pour un montant estimatif de 267 € HT
- AUTORISE Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la sécurisation du passage à niveau .

OBJET : Devis électricien – Alarme incendie salle polyvalente

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de Mr MARIE pour :

- la réparation de l'alarme incendie et des systèmes de sécurité pour un montant de 2 274.74 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal accepte le devis de Mr MARIE pour la remise aux normes des systèmes d'incendie et de sécurité de la salle polyvalente.

OBJET : Paiement travaux interconnexion AEP Verneuil-Grand

Le Maire présente au Conseil Municipal une facture globale de la Mairie de Verneuil-Grand pour les travaux d'interconnexion AEP.

Après concertation avec la Commune de Verneuil-Grand, un accord a été trouvé concernant le règlement d'une partie de cette facture par la Commune de Villécloye.

Par conséquent, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de Villécloye s'engage à payer le reliquat de la part des travaux liés au surdimensionnement des tuyaux, subventions déduites, soit un montant estimé à 5 927.94 €.

OBJET : Ratios pour avancement de grade

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49 :

- qu'il appartient, désormais, à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.
- que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.
- Vu le tableau de propositions d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

- Filière administrative
- Grade d'origine : adjoint administratif de 1ère classe
- Grade d'avancement : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Taux : 100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE d'adopter ainsi les taux proposés.**

Délibérations du 10 octobre 2014

OBJET : Réfection d'un mur écroulé

Le Maire expose au Conseil Municipal la situation suivante :

Le mur de soutènement du chemin en contrebas de la rue de la Mairie s'est fortement dégradé et s'est écroulé. Il y a menace pour la sécurité publique.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à prendre les décisions qui s'imposent à la réfection de ce mur.

Travaux d'assainissement

Dans le cadre de l'assainissement, nous proposons aux personnes intéressées par des travaux privés (sablage fosse septic, raccordement...) de venir se faire connaître en mairie au plus vite et de s'inscrire.

Rappel

Il est strictement interdit de déverser des déchets organiques en forêt ; il en est de même pour les déchets verts et les gravats. Une seule adresse pour le faire : la déchetterie à Montmédy.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre bienveillance.

Nouveau !

Un site internet sur notre commune est désormais en ligne. En voici l'adresse : <http://www.villecloye.com/>

N'hésitez pas à le consulter et à nous donner vos impressions et vos idées pour l'alimenter. Ce site doit être le travail de tous.

Sur la page d'accueil, le calendrier prévisionnel des travaux d'assainissement.



Mairie fermée du 22 décembre au 4 janvier. Réouverture le vendredi 9 janvier 2015.

Attention !

De plus en plus de personnes viennent nous trouver pour se plaindre de la vitesse des automobilistes quand ils traversent notre village. Il convient de rouler avec modération dans notre commune et respecter les nombreuses priorités à droite. Soyez encore plus vigilants pendant cette période de travaux. Nous comptons sur votre civisme.

Cantine pour les écoles primaire et maternelle.

Il est à noter que la cantine accueillera vos enfants à partir du lundi 5 janvier 2015. Quant au bus sur le temps de midi, il sera maintenu jusqu'à cette date.

Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales, merci de prendre vos dispositions avant le 19 décembre 2014.

Un 11 novembre sous le signe du centenaire



Comme il est devenu une habitude de se réunir au monument dans le cadre du 11 novembre, une petite assemblée était présente ce 11 novembre 2014 pour se rappeler, 100 ans après, les atrocités guerrières et le courage de nos soldats pendant la Grande Guerre. Pour faire revivre au mieux cet événement dans le cœur de tous, des membres de l'association des Chierothains étaient présents en habits de soldat et infirmière; un texte témoignage a même été lu pour la circonstance : il s'agissait d'un extrait des mémoires de guerre du grand-père de Michèle Wagnon.

Un grand merci à eux et à vous, habitants de Villécloye, pour ce devoir de mémoire si important !

Un verre de l'amitié a été ensuite servi à la mairie de Villécloye.

N'oublions pas : le 11 novembre, ce n'est pas la guerre qui a pris fin, c'est la paix qu'on a perdu à jamais...

Quoi de neuf à la bibliothèque ?

Chaque mercredi et samedi de 14 à 16H, l'équipe de la bibliothèque vous attend pour découvrir romans, biographies, BD, documentaires, romans policiers, livres jeunesse, histoires pour enfants...

Nous bénéficions de dons de nombreuses personnes et de livres de la bibliothèque départementale de Meuse par le biais du bibliobus qui passe 2 fois par an. Vous avez aussi la possibilité de commander un livre qui nous sera envoyé par la poste à tout moment.

Enfin l'équipe de la bibliothèque propose pour les fêtes de fin d'années, **une veillée le 19 décembre à 20h avec des lectures de contes à la bibliothèque pour les enfants de Villécloye et peut être quelques friandises. Une visite du Père-Noël ? Un petit vin chaud pour les plus grands ? Un avant-Noël bien sympathique entre nous tous.**

Nous avons également prévu d'emprunter le tapis réalisé par le Centre Social autour de l'histoire de « Victor Le Petit Magicien » dont nous vous conterons l'histoire autour de ce tapis. Nous communiquerons la date ultérieurement.

En espérant vous croiser bientôt à la bibliothèque, toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année accompagnées de bonnes lectures.

Les bénévoles de la Bibliothèque

Téléthon 2014 : Pommes d'amour, Pommes d'Espoir...



Les petits Pères Noël de l'Espoir ont à nouveau œuvrer dans notre commune au profit de l'AFM Téléthon. Des pommes de pins décorées, confectionnées par adultes et enfants à la bibliothèque, ont été vendues au profit du Téléthon. Cette vente a rapporté la coquette somme de **957,50 €**. Pour finir la journée, Saint-Nicolas est venu rendre visite aux enfants et aux bénévoles autour d'un bon goûter à la bibliothèque. Encore merci à tous les généreux donateurs et à l'année prochaine !

**Nous rappelons aux propriétaires de chiens que le parking de la salle polyvalente n'est pas un lieu « à caca ». Il y a assez de verdure aux alentours.
Merci de votre coopération.**

Etat civil depuis juillet 2014

Naissances :

Aucun

Décès :

Aucun

Mariages :

Le 27/09/2014 : Vivien BLONDIN/Gwendoline PAIN

Le 11/10/2014 : Michaël CHALON/Isabelle MARCHAL

***BLONDIN Vivien et PAIN Gwendoline
le 27 septembre 2014***



***CHALON Michaël et MARCHAL Isabelle
Le 11 octobre 2014***

LOTO 2014

Comme chaque année l'association du village a organisé un après midi loto qui s'est déroulé le dimanche 30 novembre 2014 à partir de 14h. Le public était nombreux, l'ambiance très conviviale, et des lots de qualité ont été gagnés.

Nous comptons d'ores et déjà sur votre présence l'année prochaine !

HALLOWEEN 2014

Ce fut comme chaque année un énorme succès. Tout d'abord le spectacle de l'après midi a attiré environ 130 personnes, venues assister à deux mini pièces de théâtre qui ont été une véritable réussite. Petits et grands se sont ensuite régalés autour du goûter.

Comme chaque fois, le défilé des enfants a été une joyeuse animation dans les rues du village, et nous remercions toutes les personnes qui ont gâtés tous « ces monstres ».

La journée s'est achevée par la soirée dansante Karaoké qui a comme d'habitude attiré de nombreuses personnes.

Un grand merci à vous tous et on peut déjà se dire à l'année prochaine le 31 octobre 2015



Comme vous avez pu le remarquer, l'association est en bonne santé au niveau financier. Mais ceci n'est pas appelé à durer :

- le dessouchage des arbres abattus va être effectué dans les prochains jours.

Un gros travail au niveau de la signalétique du site est en projet (sur le site même et à Montmédy en panneaux directionnels).

L'axe majeur : le plus gros travail...dans les années à venir : le reboisement du site. Ceci nous coûtera une belle fortune, mais n'anticipons pas et croisons nos doigts pour que les derniers arbres centenaires sur le site durent encore des années.

Et l'entretien annuel du site (maçonnerie et fleurissement). Il est à rappeler que l'eau de la source n'est toujours pas potable.

Si nous sommes parvenus à un tel résultat, **c'est par le travail de tous les bénévoles** dans l'organisation des manifestations ; c'est aussi par le soutien de nos différents partenaires financiers (commune, codecom, CG...).

Pour rappel :

- spectacle gratuit **LA FLEUR AU FUSIL** de François Bourcier les 13 et 14 décembre 1914 à Stenay. Spectacle entièrement financé par le projet interreg (cf invitation en annexe).
- **ALBUM DE FAMILLE** : Théâtre musical, à la salle polyvalente de Villécloye.
- Une sortie à **SAINTE** en Belgique pourrait être une nouvelle fois organisée (parrainage de nos deux communes avec Sainte-Ernelle)
- **Marche gourmande 2015** (encore non définie)

Enfin, en cette fin d'année, la distribution des calendriers de Sainte-Ernelle va commencer. N'hésitez pas à réserver un bon accueil aux bénévoles de votre secteur.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année, tous nos vœux pour 2015 !

Jean-Louis Humblet